

Le **lundi 22 juin 2015** à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 13 juin 2015 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 28 mai 2015
- Divers aménagements extérieurs – Parking de la grande salle des fêtes – Choix d'un maître d'œuvre
- Achat d'un tracteur et autres matériels
- Reversement aide au titre du FIPHFP
- Budget communal – Décision modificative n°1
- Convention de mise à disposition des données SIG avec GRDF
- Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon – Rapport d'activité 2014
- GRDF - Compte rendu d'activité de la concession 2014
- Plan communal de sauvegarde
- Questions diverses

Etaient présents : MM. DESHAYES, PERRIER, Mme GELOIN, M. TRAVERS, Mme MARTIN, MM. GILBERT, BRYON, LALOE, TALIGOT, ROGER, CARRE, Mme PEU, M. BARON et Mme BARBEDETTE

Absente : Mme JEHAN ayant donné pouvoir à M. DESHAYES

Secrétaire de séance : M. GILBERT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 28 mai 2015, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

DIVERS AMENAGEMENTS EXTERIEURS - PARKING DE LA GRANDE SALLE DES FETES – CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour divers aménagements extérieurs au niveau du parking de la grande salle des fêtes :

- implantation d'une réserve incendie,
- réfection des massifs de plantations et des murs en pierre,
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

L'étude et les travaux d'aménagement et de réfection de la voirie du parking seront réalisés par le Syndicat de Voirie Fougères Nord. L'éclairage public sera étudié avec le SDE 35.

La mairie a reçu trois offres.

Selon le rapport d'analyse effectué en interne, M. le Maire propose de retenir l'offre la moins-disante qui est la suivante :

Bureau d'études	Mission de maîtrise d'œuvre Forfait initial de rémunération
Atelier du Marais	5 395 € H.T. taux de rémunération de base : 8.30 %*

*L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée à 65 000 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de l'Atelier du Marais pour une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 5 395 € H.T. et autorise M. le Maire à signer le contrat et tout autre document se rapportant à ce dossier.

ACHAT D'UN TRACTEUR ET AUTRES MATERIELS

Arrivé de Yvan Roger à 20h40.

Afin de pourvoir au remplacement du micro-tracteur devenu obsolète (achat en 1993), un groupe de conseillers municipaux avait été chargé (conseil municipal du 9 avril dernier) de l'étude et la prospection pour l'achat d'un nouveau matériel.

Après diverses démonstrations de matériels, M. Travers présente aux élus un tableau comparatif de 3 offres pour l'achat d'un micro tracteur et d'un broyeur.

Le groupe d'élus ayant étudié le dossier, propose de choisir l'offre de Massé Motoculture pour l'achat d'un micro tracteur KIOTI de 26 CV à 10 023,30 € HT et un broyeur de 1.48m à 1 238,60 € H.T. soit un montant total de 11 261.90€ H.T.

Après discussion concernant l'opportunité d'acquérir un micro tracteur neuf et un broyeur, il est procédé à un vote à mains levées. Le résultat est le suivant : 11 pour l'achat du micro-tracteur et du broyeur, 4 abstentions. Le conseil municipal accepte donc les devis de Massé Motoculture mentionnés ci-dessus et autorise M. Le Maire à les signer.

REVERSEMENT AIDE AU TITRE DU FIPHFP

M. Pierre SERRAND, adjoint technique à La Selle en Luitré, a sollicité auprès de la commune une aide au titre du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) et plus spécifiquement au titre des « Aides versées pour améliorer les conditions de vie et faciliter l'insertion professionnelle », géré par la Caisse des Dépôts et Consignation, pour un équipement en prothèses auditives. Suite au traitement de la demande d'aide, la commune a reçu la somme de 1 909 €. Etant donné que M. SERRAND a réglé la facture, il appartient à la commune de lui reverser cette aide.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reverser cette aide de 1 909 € à M. SERRAND.

BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de reverser l'aide perçue par la commune au titre du FIPHFP à M.SERRAND, il y a lieu d'inscrire les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
Art. 7489 Reversement et restitution sur autres attributions et participations + 1 909 €	Art. 7488 Autres attributions et participations + 1 909 €

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 ci-dessus.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES SIG AVEC GRDF

Dans le cadre de la mise en place du système d'information géographique (SIG) communautaire, Fougères communauté et les communes membres ont sollicité les différents gestionnaires de réseaux afin de pouvoir intégrer leurs plans de réseaux dans le SIG. GRDF assure l'alimentation en gaz sur le territoire de l'Aumaillerie et propose, dans ce cadre, une convention de mise à disposition des données numérisées des réseaux de distribution publique de gaz. Cette convention a une durée de 5 ans. Elle se renouvelle automatiquement par période annuelle.

Dans cette convention il est précisé les points suivants :

- Les données sont fournies gratuitement une fois l'an. En cas de fourniture supplémentaire, les frais s'élèveront à 5 heures de traitement environ 580 €(selon barème du 01/07/02).
- Les données ne peuvent être communiquées à des tiers
- Les données seront mises à dispositions par la mairie à Fougères communauté selon les conditions d'utilisation des données fournies par GRDF
- La mise à disposition de ces données ne dispense pas du respect de la réglementation concernant les déclarations de travaux et les déclarations d'intention de commencement de travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte les termes de la convention proposée par GRDF
- Autorise M. le Maire à signer la convention et tout autre document utile à cet effet.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT COUESNON – RAPPORT D'ACTIVITE 2014

En 2014, les travaux de l'année 5 du CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) 2010-2014 qui ont été réalisés sont les suivants :

- Entretien des cours d'eau (12.4 km)
- Renaturation légère du lit mineur sur 4,5 km de cours d'eau (pose de blocs, de banquettes végétales et peignes végétaux et de déflecteurs en bois)
- Aménagements de 1 abreuvoir et de 134 ml de plantations

- Amélioration du franchissement piscicole de 11 petits ouvrages (mise en place de micro seuils en aval)
- Travaux de restauration de la continuité écologique sur deux ouvrages hydrauliques : au Moulin du manoir et au moulin de Blot situés à Vendel/La Chapelle St Aubert. L'objectif était de restaurer la libre circulation des poissons migrateurs, de la vie aquatique en général et des sédiments sur le Couesnon.
- Inventaire des plantes invasives du bassin versant : un inventaire de 8 plantes invasives a été réalisé sur l'ensemble du bassin versant du Couesnon

Le programme Breizh Bocage : définition d'une stratégie territoriale pour le prochain programme 2015-2020. Les personnes volontaires ont pu bénéficier de nouveaux travaux de plantation sur 4,9 km de linéaires soit environ 4 500 arbres.

Le rapport, présenté aux élus, mentionne également le bilan financier et une revue de presse.

L'ensemble du conseil municipal prend acte de ce rapport mis à la disposition du public.

GRDF – COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA CONCESSION 2014

M. le Maire donne les informations suivantes :

La distribution publique de gaz naturel sur la commune est confiée à GRDF par un contrat de concession du 30 juin 2009 pour une durée de 30 ans. Elle concerne la zone industrielle de l'Aumaillerie. Les ouvrages concédés représentent une longueur totale de 4 379 m. L'âge moyen du réseau concédé est de 26,36 ans. Il existe 21 points de livraison et 21 481 MWh ont été consommés en 2014 pour une recette de 102 544 €. La valeur nette du patrimoine concédé est de 127 888 €. La commune a reçu une redevance de concession de 581 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le fonctionnement et les objectifs du PCS ont été expliqués aux élus lors d'une réunion le 18 mai dernier. Le PCS est aujourd'hui finalisé. Un exemplaire est remis aux titulaires des trois cellules. Un arrêté du maire va être pris pour son approbation.

QUESTIONS DIVERSES

LOCATION SALLE LANCELOT

M. et Mme Boudet Louis, domiciliés à Beaucé et payant des impôts locaux à La Selle en Luitré, ont sollicité la commune pour bénéficier des tarifs « commune » pour la location de la salle Lancelot les 7 et 8 mai 2016. Après discussion, le conseil municipal confirme que seules les personnes habitant la commune sont bénéficiaires de ce tarif.

EGLISE

M. le Maire informe les élus que la masse de timent s'est décrochée le week-end du 11-12 juin dernier. Une verrière a été endommagée. L'entreprise Bodet est intervenue pour remettre en place un marteau. La verrière va prochainement être réparée.

LOTISSEMENT LE COUESNON - TRAVAUX DE VIABILISATION

M. le Maire informe les élus de l'arrêt des travaux. En effet, le maître d'œuvre avait proposé de raccorder le réseau d'eaux usées sur le celui du lotissement privé. Or il s'avère que cette solution, qui au départ devait engendrer des économies, est plus coûteuse que celle prévue dans le marché initial. La solution initiale prévoyait un raccordement sur le regard du poste de refoulement ce qui ne convient pas. Une nouvelle solution technique a été trouvée aujourd'hui sans supplément financier. Les travaux devraient reprendre prochainement.

RESTAURANT LA SELLOISE – FUITE D'EAU

M. le Maire informe qu'une fuite d'eau de 130 m³ s'est produite au niveau de l'éplucheuse à patates (électrovanne) en très peu de temps. M. le Maire a donné son accord auprès de Soclim (527,75 € TTC) pour changer le système (vanne manuelle) afin que cela ne se reproduise plus.

AMENAGEMENT DE LA RN12- DEVIATION DE BEAUCE

Le comité de suivi des études a été installé le 4 juin 2015 à la Sous-Préfecture. Le projet de déviation de Beaucé a été inscrit au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 pour la Région Bretagne ce qui permettra de conduire les études nécessaires à la réalisation du projet. Les études déjà réalisées constituaient des études d'opportunités pour examiner si le projet d'aménagement de la RN 12 est faisable, et les différentes options possibles à travers notamment la définition de fuseaux de passage. Il s'agit maintenant de construire des solutions techniques opérationnelles en explorant au préalable toutes les solutions possibles. Une concertation publique est envisagée pour le 1^{er} semestre 2017.

MOBILISATION CONTRE LE PROJET DE LOI NOTRE

Les communes rurales se mobilisent contre le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République). M. le Maire informe les élus que le panneau de la commune sera drapé de noir en signe de mobilisation.

AMENAGEMENT ET REFECTION DU PARKING DE LA GRANDE SALLE DES FETES

M. Perrier montre aux élus un projet de plan du SVFN pour l'aménagement du parking. Les emplacements suivants sont prévus : pour le stationnement et la circulation du car scolaire, pour la réserve incendie, pour les personnes à mobilité réduite, pour la zone de point de collecte, pour une citerne gaz et pour le cheminement piéton (déplacement des enfants de l'école à la cantine). Afin d'avoir une idée plus précise des dimensions concernant la mise en place du stationnement et des diverses circulations, une ligne de bordures spécifiques va être implantée sur le parking le long du talus côté Ouest.